

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03.097

**FSE Convention de
subvention globale
2007-2013 :
modification de la
programmation 2014**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016**DELIBERATION
N° 2016.03.097**ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE COHESION SOCIALERapporteur : Monsieur BOUCHAUD**FSE CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE 2007-2013 : MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2014**

Vu la délibération n° 304 du 9 décembre 2010 de convention de subvention globale 34384,

Vu la délibération n° 246 du 17 octobre 2013 de programmation 2014 - avenant 1 à la subvention globale,

Vu la délibération n° 390 du 15 décembre 2015 arrêtant la programmation définitive 2014,

Dans le cadre de la subvention globale FSE, GrandAngoulême a programmé 13 opérations en 2014.

Or, l'opération « Action d'insertion par l'activité économique de la Banque Alimentaire de la Charente » a été omise dans la délibération n° 390 du 15 décembre 2015 arrêtant la programmation définitive de l'année 2014. Il convient donc de l'inscrire dans cette programmation.

Par ailleurs, une erreur sur le montant des dépenses éligibles du dossier Animation du PLIE portée par GrandAngoulême figure dans le tableau récapitulatif des opérations 2014 de la délibération. Le montant des dépenses éligibles est de 38 799,47 € au lieu de 43 340,59 €.

Les contrôles de service fait sur les bilans remis pour ces deux opérations sont donc à inscrire dans la programmation définitive du FSE pour l'année 2014 comme suit :

Opération	Programmation initiale		Programmation définitive	
	Coût total	Taux FSE	Montant dépenses éligibles	Montant FSE réalisé
<i>Axe 3 : Cohésion et inclusion sociale</i>				
Animation du PLIE par le GrandAngoulême (n° 39726)	43 774,00	0	38 799,47	0
Action d'insertion par l'activité économique de la Banque Alimentaire de la Charente (n°39292)	65 657,24	21,32	56 633,70	12 075,92

En conséquence, le montant total de la programmation 2014 dans le cadre de la convention de subvention globale s'élève sur l'ensemble des 13 dossiers programmés à 685 510,94 €.

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 24 février 2016,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n° 390 du 15 décembre avec les éléments ci-dessus,

D'APPROUVER l'arrêt de la programmation définitive du FSE 2014 au montant total de 685 510,94 € pour 13 opérations.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 avril 2016	<u>Affiché le :</u> 05 avril 2016